



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Appels d'offres

Question écrite n° 48486

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les conditions d'attribution des marchés publics par les commissions d'appels d'offres de collectivités territoriales. En effet, la règle du moins-disant permet d'attribuer un marché à une entreprise proposant ses services à moindre coût, comme la loi régissant les marchés publics l'autorise. Bien souvent, ces entreprises méconnaissent volontairement les réglementations sociales et le fait syndical. Par cet état de fait s'installe une concurrence déloyale entre ce type d'entreprise et celle acceptant la prise en compte des règlements (code du travail, convention collective...). Ces dernières supportent des coûts salariaux et sociaux plus élevés. Cette distorsion peut être fatale et conduire à des situations de conflit dans l'entreprise, ou tout simplement à des suppressions d'emplois par licenciement économique. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine particulier.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48486

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 758